

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

| | |
|--|---------------------------|
| Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants | <u>Résultat du vote :</u> |
| Délégués présents : 30 délégués (28 titulaires - 2 suppléants) | Voix Pour : 30 |
| Dont membres votants à voix délibérative : 30 délégués | Voix Contre : 0 |
| Date de convocation du Comité Syndical : 08 Mars 2022 | Abstention : 0 |

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: Mme Loiseau Patricia pour Mme Picard Florence, Mr Boyot Jacques pour Mr Verhulst Eric.

Membres absents excusés : Mr Arnefaux Alain, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Bruneaux Henri, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Hubier Maxime, Mr Mangin Eric, Mr Moysse Dominique, Mr Jacquin Claude, Mr Leveque Yves.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Richard Catherine, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Dominique Cantot

**Objet : Prestation incendie : modification N°1 à la convention de N°20220303
groupement de commande**

Monsieur le Président expose ci-après :

Par convention en date du 30 septembre 2015 l'USESA et les communes membres ont constitué un groupement de commandes pour la passation, la notification et l'exécution de marchés publics relatif aux prestations suivantes :

- l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie relevant de la responsabilité de ses adhérents

La convention du groupement de commande compte à ce jour l'adhésion de 81 communes chacune d'entre elles, participant autour d'une cotisation annuelle d'un montant de 2.03 € /habitant (montant en vigueur au 01.01.2022 après révision).

La forte amélioration constatée sur le parc incendie depuis l'année 2015, a conduit le syndicat à réétudier le montant de la cotisation annuelle pour la mettre en adéquation avec les travaux à venir.

.../...

Le Président propose de réviser à la baisse la participation annuelle versée par les adhérents, en portant le montant de la cotisation annuelle à 1.60 € /habitant à compter du 1^{er} janvier 2023.

- Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- Après avoir pris connaissance de la modification N°1 de la convention

- Vu l'avis favorable donné par les membres de la commission incendie en réunion du 28 février 2022,

- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 1^{er} Mars 2022

DECIDENT, après en avoir délibéré,

- DE DONNER un avis favorable à la modification N°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande,

D'AUTORISER le Président à signer la modification N°1 ,

D'AUTORISER le Président, dans sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à solliciter l'accord des communes membres par la signature du bulletin modificatif d'adhésion auquel sera annexé la présente modification,

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220315-20220303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2022

